

Accord du 3 novembre 2022

relatif aux Taux Effectifs Garantis Annuels (TEGA)

Entre l'Union des Industries Métallurgiques de la Vendée, *d'une part*, et les organisations syndicales signataires ci-dessous mentionnées, *d'autre part*, il a été décidé ce qui suit :

Article 1 :

Les Taux Effectifs Garantis Annuels (TEGA) mis en place en vertu de l'article 33 de la Convention Collective des Industries Métallurgiques et Assimilées de la Vendée sont revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 :

Les TEGA base 35 heures, sont des rémunérations réelles brutes annuelles garanties dont les montants, à partir de l'année 2022, sont fixés dans l'annexe 1 du présent accord.

Article 3 :

En application de l'article L. 2261-23-1 du Code du travail, les signataires conviennent que le contenu du présent accord ne justifie pas de prévoir les stipulations spécifiques aux entreprises de moins de cinquante salariés visées à l'article L. 2232-10-1 du Code du travail.

Article 4 :

Le présent accord est établi en nombre suffisant d'exemplaires pour notification à chacune des organisations syndicales signataires et dépôt dans les conditions prévues par l'article L. 2231-6 du code du Travail.

Article 5 :

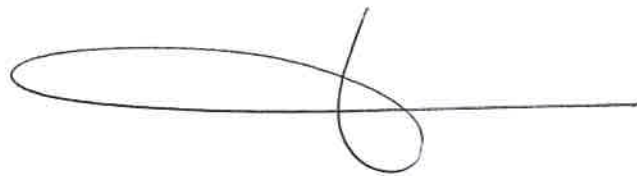
Le présent accord est conclu pour une durée déterminée. Les parties conviennent qu'il s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2023. Il entrera en vigueur le lendemain de son dépôt auprès des services centraux du ministre chargé du travail, conformément aux articles L. 2261-1 et D. 2231-3 du code du Travail.

Fait à la Roche sur Yon, le 3 novembre 2022

AA TIG

LT PF FG

Pour l'Union des Industries Métallurgiques de la Vendée :



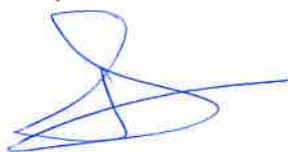
Pour les organisations Syndicales Départementales des Salariés :

- C.F.E – C.G.C. :

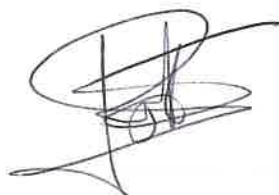
- C.F.D.T. : Florence Guédon,



- C.F.T.C. :



- C.G.T. :



- C.G.T./F.O. : Imenoua A

Annexe 1 de l'Accord du 3 Novembre 2022

TAUX EFFECTIFS GARANTIS ANNUELS 2022

Date d'application : A partir de l'année 2022

Durée légale hebdomadaire TTE

35 H

COEF.	OUVRIERS	MAITRISE ATELIER	ADM/TECH
140	19940		19940
145	19970		19970
155	20050		20050
170	20165		20165
180			20275
190	20395		20395
215	20915	20995	20915
225			21280
240	21850	22055	21850
255	22785	23150	22365
270	23765		23340
285	25000	25050	24365
305		26740	25780
335		28790	27735
365		31060	29935
395		33145	31920